



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Orientation des programmes et validation des acquis.

Question écrite n° 16526

Texte de la question

M. Julien Borowczyk attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les acquis. Lors des concertations citoyennes, du grand débat national, effectuées sur le territoire, les échanges avec les citoyens font apparaître des interrogations sur l'orientation des programmes. D'une part, certains élèves, en fin de cycle primaire, semblent avoir des lacunes quant à la validation des bases (lecture, écriture et calcul). D'autre part, la formation à la construction d'un esprit critique et à la recherche d'information pour intégrer les bases du fonctionnement démocratique de la Nation, pourrait s'acquérir par la mise en place de cours d'éducation civique. Il s'avère aussi nécessaire que les élèves aient une formation concernant la gestion d'un budget qu'il soit national, municipal ou familial. Il souhaite connaître l'avis de M. le ministre sur ces sujets.

Texte de la réponse

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est la condition d'une scolarité réussie et de la formation d'un citoyen libre et responsable. C'est une exigence républicaine pour que notre société retrouve confiance en son école. Pour que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse agit simultanément sur plusieurs leviers. En janvier 2018, le Conseil supérieur des programmes a été saisi afin que les programmes de français, de mathématiques et d'enseignement moral et civique de l'école et du collège fassent l'objet d'une clarification, au regard de l'objectif de maîtrise et de consolidation des savoirs fondamentaux par tous les élèves. Ces nouveaux programmes, publiés au BO spécial n° 30 du 26 juillet 2018, sont entrés en vigueur à la rentrée 2018. En français, le ministre a tenu à ce que ces clarifications permettent de prendre davantage en compte la priorité accordée à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, qui passe en particulier par l'acquisition progressive du vocabulaire, l'enseignement progressif et explicite de la grammaire de phrase, l'apprentissage des conjugaisons ou encore l'entraînement régulier en orthographe. Le ministère a par ailleurs mis à la disposition des professeurs des recommandations et des outils pédagogiques. Deux recommandations sur l'enseignement de la lecture et sur l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire ont été publiées au BO spécial n° 3 du 26 avril 2018. Elles s'inscrivent dans le prolongement du guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et insistent sur l'enseignement systématique des correspondances graphèmes-phonèmes ; les activités d'écriture qui doivent être menées conjointement aux activités de lecture ; la lecture fluide, condition indispensable à la bonne compréhension des textes, qui doit être acquise à la fin du CP. De la même manière, le ministre a donné des indications précises sur les temps d'enseignement de la langue. Dans le cadre de la durée hebdomadaire moyenne consacrée à l'enseignement du français, il est nécessaire de consacrer au moins trois heures par semaine à un enseignement structuré de la langue à l'école élémentaire. En mathématiques, le ministre a confié une mission à Cédric Villani, député de l'Essonne, et Charles Torossian, inspecteur général. Le rapport sur l'enseignement des mathématiques en France a été remis au ministre en février 2018. La mission était chargée d'établir un bilan des forces et des faiblesses actuelles, de préciser les points de blocage et les leviers potentiels avant de formuler des propositions concrètes en s'inspirant des pratiques les plus concluantes et à la lumière des études internationales. Ce rapport a proposé 21 pistes pour améliorer les résultats des élèves français en

mathématiques. Il a retenu l'attention de la communauté éducative et de l'opinion par les analyses développées, les directions indiquées et les pistes proposées pour faire progresser nos élèves. Le ministre a donc donné mission à Charles Torossian, en juin 2018, de coordonner, en mission extraordinaire auprès du directeur général de l'enseignement scolaire, la mise en œuvre de ces 21 mesures, dans le cadre du déploiement d'un plan mathématiques. Dans ce cadre, deux recommandations ont également été publiées au BO précité du 26 avril 2018. Elles portent sur l'enseignement du calcul et la résolution de problèmes. Ces notes de service précisent les orientations pédagogiques, dans la lignée des recommandations du rapport Villani-Torossian, sur le sens des opérations, la mémorisation, les automatismes et les stratégies efficaces pour la résolution de problèmes. La nouvelle version des programmes entrée en vigueur à la rentrée 2018 s'appuie, dans le champ des mathématiques, sur l'exercice quotidien du calcul mental tout au long de la scolarité élémentaire, le travail des quatre opérations (addition, soustraction, multiplication, division) dès la classe de CP et l'approche intuitive des mathématiques. L'apprentissage est fondé sur la manipulation, la verbalisation et l'abstraction qui développent les capacités des élèves à chercher par eux-mêmes et à raisonner. À la rentrée 2019, des repères annuels de progression sont entrés en vigueur. Du CP à la classe de 3e, ils permettent aux équipes pédagogiques de mener un enseignement rigoureux tout au long de la scolarité de l'école et du collège. Ces repères aident les professeurs à mieux organiser leur année et à aborder de façon progressive les notions tout au long des trois années de chaque cycle. Ils doivent permettre de conduire les apprentissages avec un rythme suffisamment soutenu pour que les notions soient réinvesties au cours de l'année. Ils fixent également des attendus qui précisent ce qui doit être acquis au terme de chaque année de l'école et du collège. La mobilisation pédagogique recentrée sur la maîtrise des fondamentaux a été clairement affirmée et partagée par l'ensemble des cadres et des formateurs. Le pilotage du premier degré prend appui sur trois leviers d'action : une formation enrichie de l'ensemble des acteurs sur les savoirs fondamentaux ; les recommandations et les ressources qui créent un cadre pédagogique de référence ; l'exploitation des évaluations des acquis des élèves aux différentes échelles du territoire éducatif. Depuis la rentrée 2018, les 18 heures d'animation pédagogique et de formation continue des professeurs des écoles sont utilisées dans la perspective de consolider l'enseignement des fondamentaux et 9 heures sont consacrées aux mathématiques. La mise en œuvre de cette politique passe aussi par l'évaluation régulière des acquis et notamment les évaluations nationales en CP, CE1 et 6e, qui donnent des repères aux professeurs pour aider à répondre aux besoins de leurs élèves en français et en mathématiques. Elle se déploie également dans le cadre de la formation initiale et continue des professeurs, des formateurs et des cadres. Les inspecteurs du premier degré sont réunis chaque année à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation pour leur permettre d'aider les professeurs à développer les pratiques pédagogiques les plus favorables à la réussite des élèves. S'agissant de la construction de l'esprit critique et de la compréhension du fonctionnement démocratique de notre pays, elles sont au cœur de l'enseignement moral et civique (EMC). Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, cet enseignement conduit les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits et de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare également à l'exercice de la citoyenneté, sensibilise à la responsabilité individuelle et collective et contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves. La nouvelle version du programme d'EMC entrée en vigueur à la rentrée 2018 indique que l'enseignement moral et civique poursuit trois finalités qui sont intimement liées entre elles : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique. La culture civique portée par l'enseignement moral et civique articule quatre domaines : la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement. La culture du jugement est une culture du discernement : « sur le plan éthique, le jugement s'exerce à partir d'une compréhension des enjeux et des éventuels conflits de valeurs ; sur le plan intellectuel, il s'agit de développer l'esprit critique des élèves, et en particulier de leur apprendre à s'informer de manière éclairée ». L'éducation aux médias et à l'information participe également au développement de l'esprit critique en ce qu'elle permet aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication et de former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain. Ceci étant, tous les enseignements concourent à la formation de l'esprit critique : en mathématiques, se rendre compte qu'un résultat est incohérent au regard du problème posé, c'est prendre du recul et faire preuve d'esprit critique. De même, l'étude d'un texte littéraire ou l'analyse d'un document en histoire forge l'esprit critique des élèves. Enfin, la formation à la gestion d'un budget est aujourd'hui présente à travers l'éducation financière et budgétaire. Mise en place à partir des principes élaborés par l'OCDE et adoptés par le G20, la stratégie nationale d'éducation financière a pour ambition de permettre à chacun de disposer des bases économiques, budgétaires et

financières afin de prendre des décisions en connaissance de cause tout au long de sa vie. Cette stratégie est coordonnée par la Banque de France et comprend un axe mis en œuvre avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : « Développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes ». Plusieurs dispositifs ont été menés dans ce champ depuis 2017, en particulier la mise à disposition de ressources pédagogiques pour les professeurs des écoles et des collèges sur la gestion d'un budget, le crédit, l'épargne.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16526

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 novembre 2019

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1028

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10966